

F.S.U. 66

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la Fédération Syndicale Unitaire
Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion

Edito : Le changement c'est maintenant? ...

Première année du changement, pourtant en cette rentrée 2012 il ne saute pas aux yeux. François Hollande s'était engagé à renégocier le Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance ; tel quel, il ne ferait qu'institutionnaliser l'austérité, priverait durablement l'Etat de marges de manœuvre et confisquerait toute souveraineté aux peuples.

Alors que le chômage augmente de façon inquiétante, alors que l'austérité draconienne imposée aux peuples grec, espagnol, italien et portugais font la démonstration de leur totale inefficacité, alors que de grands économistes tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences désastreuses des politiques de coupes budgétaires, le Président de la République française semble être sourd et amnésique. Pense t-il pouvoir renouer avec la croissance et l'emploi en imposant au pays des règles qui limitent l'investissement public, interdisent la relance et place notre démocratie sous le contrôle des salles des marchés ?

Pour la FSU il est important d'impliquer les personnels dans la non ratification de ce traité européen, c'est pour cela qu'elle fera campagne pour établir le lien entre les contraintes imposées par ce traité et les dégâts qu'il provoquerait pour nos métiers et nos missions... .

En cette première année de la mandature la promesse de la fin de la RGPP nous laisse perplexes et dubitatifs. Comment comprendre la poursuite d'expérimentations qui s'inscrivent dans la même dynamique de casse de l'emploi public impulsée par la précédente équipe ? Le nouveau volet de la réforme territoriale de l'Etat (RéATE) qui se met en place révèle un inacceptable double langage.

La mutualisation des fonctions support des directions départementales interministérielles (gestion matérielle et gestion des emplois) regroupées au sein des préfectures est une première mesure. La seconde, va encore plus loin, en expérimentant dans une région, le regroupement de tous les emplois dans un programme budgétaire unique géré par la Préfecture. Cela induirait un changement radical dans la gestion des carrières, elles ne dépendraient plus de nos ministères d'origine mais du seul ministère de l'Intérieur. La FSU a dénoncé la méthode et le contenu de ces expérimentations elle en demande l'abandon.

Cette nouvelle menace sur la réduction des services de l'Etat doit être appréciée dans le contexte du nouvel acte de décentralisation qui se prépare. Maignon veut aller vite et en catimini.

... Lire la suite page 2

Sommaire :

P1 EDITO

P2 EPS

P3 & 4 EDUCATION & CUI

P5 PJJ Educatif VS pénal

P 6 R E S F / Syndicalisme

P7 CHSCT-D / Traité Constitutionnel

P8 7ème CONGRES FSU



**Lundi 12 au jeudi 29
novembre 2012
Vote des adhérents**

**Mardi 15 et mercredi 16
janvier 2013
Congrès Départemental**

**Du lundi 11 au vendredi
15 février 2013
Congrès National**



Le nouvel acte de la décentralisation devrait se traduire par de nouvelles compétences données aux régions. Celles-ci pourraient « piloter la carte des formations ». Elles n'ont aujourd'hui pas cette compétence pour la formation initiale, l'auront-elles demain? C'est ce que semble dessiner l'accord signé le 12 septembre entre l'Etat et l'ARF. Mais où a-t-on débattu de la « vocation » des Régions à « piloter la carte des formations », à « coordonner et animer » le SPO (Service Public d'Orientation), ou encore l'idée de leur confier « une compétence centrale sur le pilotage et l'animation territoriale de l'offre d'orientation et de formation tout au long de la vie » ?

Quels changements encore pour l'Ecole ? Priorité des priorités elle connaît une des pires rentrées de son histoire. Les effectifs explosent de la maternelle à la terminale, les maigres moyens alloués par le collectif budgétaire voté ne suffisent pas à couvrir les besoins urgents dans le premier degré et le second degré.

Certes cette rentrée n'est pas celle de l'actuel ministre. Cependant en cette première année du changement un ensemble de dispositifs largement contestés par la profession sont maintenus : SMA (service minimum d'accueil), LPC (livret de compétence), Réforme Châtel des lycées, école du socle, Bac 2013, dispositif DIMA Dans les salles des maîtres, comme dans les salles des professeurs les attentes sont grandes, mais avec si peu de signes positifs, l'illusion est petite. Crise morale, perte de sens, désorientation, crise des recrutements, sont les maux qui frappent l'éducation nationale en profondeur.

Non, à l'école comme ailleurs le changement ne saute pas aux yeux. La manière dont s'engage le débat sur la refondation de l'école, encourage encore plus les désillusions. Alors si « l'école c'est vraiment l'affaire de tous », comment comprendre le refus catégorique de l'institution à organiser le débat dans les établissements ? Comment comprendre qu'il soit organisé dans des sphères où les personnels sont toujours écartés et parfois même les organisations syndicales représentatives, dont la FSU? Comment comprendre la précipitation à vouloir boucler la nouvelle loi d'orientation avant mi-novembre ?

Non de changement il n'y en aura point, si nous espérons après ceux qui, à peine élus, nous préparent à toutes les démissions et à tous les renoncements au nom du réalisme. Si nous voulons que le changement se fasse réellement et maintenant, il nous faudra l'imposer avec audace, insolence et impertinence.

Nous ne savons pas que le changement est impossible, ... alors ... faisons-le !

Gérard GIRONELL—Co secrétaire Départemental de la FSU 66

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET SPORT SCOLAIRE : le compte n'y est pas !

Pour l'EPS et le sport scolaire, l'année 2011/12 s'est terminée par plusieurs éléments significatifs, fruits de l'activité constante d'actions et de mobilisation : augmentation de 60 postes au CAPEPS, report de l'AG nationale UNSS avec comme conséquence la remise en question du plan d'orientation 2012/2016 du sport scolaire et le rétablissement des postes de cadres supprimés.

Par contre la rentrée, malgré le changement de ton observé dans le dialogue social, reste une des plus difficiles que nous ayons vécue :

- ◆ Publication le 19/07/2012 du BO spécial sur la certification en EPS au DBN et au Bac qui ne répond pas à nos exigences et s'avère très difficile à mettre en place dans les établissements.
- ◆ Difficultés financières qui persistent au plan du sport scolaire ainsi que sur les statuts de l'UNSS.
- ◆ Conditions de rentrée souvent catastrophiques sur le plan des effectifs et des moyens.

Les postes ouverts au concours cette année seront largement insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins. Le refus des HSA, le débusquement des postes cachés (BMP + HSA ...) des classes sans enseignants ou sans l'horaire obligatoire doit continuer.

Dans notre département cette vigilance doit nous amener à la création de postes pour la rentrée prochaine. L'action revendicative doit se poursuivre tout au long de l'année.

Nous avons reçu 5 stagiaires (Saint Laurent de la Salanque, Canet, Le Soler , Thuir et Elne) et 7 nouveaux collègues sur les 12 mutations de l'intra. A nous d'amplifier le mouvement !

Ce début d'année sera marqué par les élections à la FSU ou nous devons voter massivement. Nous aurons à Perpignan un stage sur le métier fin novembre animé par A Briglia, secrétaire national ou nous espérons une forte participation.

L'année scolaire 2012/2013 sera une année importante pour le service public de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire. A nous TOUS de la rendre offensive dès le début en signant la pétition du sport scolaire sur le site du SNEP.

Bonne rentrée à tous !

Chantal ARGENCE- Secrétaire Départementale du SNEP 66

PREMIER DEGRE : UNE RENTREE ... ANORMALE

De mémoire de délégués du personnel, nous n'avons pas connu pareilles conditions de rentrée :

- ◆ **2 fermetures de classe ont été prononcées dans une même école** (avec une nouvelle moyenne de 26,5 élèves par classe à l'école D'Alembert II). Les parents d'élèves présents, avec les enseignants, devant l'Inspection Académique le jour du CTSD n'ont pas tardé à poursuivre la mobilisation avec une occupation de l'école dès le lendemain.
- ◆ plusieurs **écoles maternelles** devront se passer d'une ouverture malgré un effectif moyen supérieur à 28,5 (Pollestres, Salses...)
- ◆ les zones **d'éducation prioritaire** (ECLAIR ou RRS) ne sont pas épargnées : 1 fermeture à Romain Rolland et 1 fermeture à V.Duruy alors que les effectifs sont les mêmes que ceux affichés lors du CTSD du mois de mars dernier, qui avaient permis à l'école de récupérer 1 poste. 190 élèves en mars = ouverture, 190 élèves en septembre = fermeture. Incompréhensible!!!
- ◆ des écoles ne peuvent ouvrir une classe supplémentaire par **manque de locaux** : Vertefeuille élem, Blaise Pascal mat...alors que ce problème est soulevé depuis plusieurs années par le SNUipp qui a interpellé la municipalité de Perpignan à plusieurs reprises.
- ◆ des **glissements de postes** sur la commune de Perpignan se multiplient (5 cette année!) et désorganisent le fonctionnement des écoles tout en mettant en situation précaire les collègues concernés ...
- ◆ Et de nombreuses autres écoles non satisfaites alors que dans d'autres circonstances elles auraient obtenu une ouverture (Cabestany, Palau del Vidre, Cases de Pène, Los Masos, Lamartine Perpignan, Dagneaux mat Perpignan).

Si l'on ajoute les 28 suppressions de postes de Rased officialisées en mars dernier (soit 1500 élèves qui ne seront plus accompagnés par des personnels spécialisés), les difficultés de remplacement dès les premiers jours de rentrée (situation inédite) et le flou concernant les affectations des AVS-i et AVS-co pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les conditions de rentrée sont particulièrement dégradées.

Sans oublier le **problème récurrent de la direction d'école** : en 2006, le SNUipp/FSU avait refusé de signer le protocole proposé par le ministre De Robien car il n'était pas concevable d'accepter la mise en place de contrats précaires pour l'aide à la direction. Les dernières années nous ont donné raison : attribués à la grande majorité des écoles en 2007, ils n'étaient plus que 76 (sur près de 300 écoles dans le département) l'année scolaire dernière. Depuis la reprise, 42 contrats n'ont pas été renouvelés. Seules 34 écoles sont aujourd'hui pourvues (soit à peine plus de 10%).

C'est pourquoi **le SNUipp revendique la création d'emplois statutaires**, seuls capables de permettre une aide efficace aux directeurs, d'assurer une nécessaire stabilité d'équipe et d'obtenir une amélioration qualitative du fonctionnement des écoles.

Pour le SNUipp, la direction d'école est un dossier majeur : dans le département, 40 % des écoles sont gérés par des directeurs qui n'ont aucune décharge.

Par ailleurs, certains établissements avoisinant les 300 élèves ont un directeur ou directrice qui n'a qu'une demi-décharge. Ils doivent continuellement « jongler » entre leur classe et leur bureau... sans aucun autre personnel pour les assister dans leurs immenses tâches (personne même pour répondre au téléphone!!).

Ainsi, les questions budgétaires, mêmes si elles ne sont pas les seules causes de la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants, ne pourront être absentes des décisions que prendra le ministère dans la « refondation de l'école ».

Grégory RAYNAL- SNUipp 66

SECOND DEGRE : C'EST QUAND LE CHANGEMENT ?

Cette rentrée 2012 se déroule dans des conditions difficiles. Les saignées successives depuis les 5 dernières années font que le second degré se trouve dans un état de grave pénurie. Rien que dans le département des PO, il faudrait en urgence 100 postes d'enseignants et 100 de non enseignants dans nos collèges et lycées. Et envisager 500 postes sur la mandature à venir ... Mais il faut aussi se donner les moyens d'avoir des moyens. Les métiers de l'enseignement connaissent une désaffection de la part des étudiants qui s'en détournent de plus en plus. 700 postes non pourvus pour l'ensemble des CAPES en 2012. Une véritable crise des recrutements. Même si le gouvernement ouvrait des postes supplémentaires, il faudrait trouver des étudiants pour les pourvoir. Comment rendre nos métiers à nouveau attractifs ? En améliorant les conditions de travail, en revalorisant les salaires et les carrières, en réaffirmant la liberté pédagogique, et en refondant une vraie formation des enseignants avec des pré-recrutements

A ce manque de postes, s'ajoutent les effectifs surchargés (base de calcul rectorale à 36 élèves par classe pour les secondes par exemple, beaucoup de classes dépassant ce seuil et les 30 élèves en collèges ...), la poursuite des contre-réformes (livret de compétences, note de vie scolaire, réformes du lycée, ECLAIR ...) ... les motifs d'insatisfaction ne manquent pas. [...]

[...] La plupart de nos collègues vivent sur le terrain une reprise très compliquée avec des conditions de travail dégradées (emploi du temps désorganisé dans de nombreux établissements des PO, surcharge de travail ...);

Le nouveau gouvernement issu de la nouvelle majorité a promis du changement lors des campagnes électorales de 2012. Pour l'instant, même si le dialogue social a repris sa place, les mesures concrètes sont quasi inexistantes pour le second degré (à part la décharge de service de 3 heures pour les stagiaires ou l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants ...).

Dans notre département, rien à l'horizon : aucun moyen supplémentaire alloué en postes d'enseignants au dernier CTSD du 5 septembre. Seuls 15 postes d'AED et un de CPE ont été débloqués. Il faudra donc mener des batailles pour nous faire entendre. Le chantier, sur le plan quantitatif et qualitatif, est vaste.

La loi d'orientation et de programmation sur l'École sera présentée par le ministre Peillon fin novembre. Le gouvernement concerte en ce moment sur le thème "Refondons l'École de la République". Le SNES 66 participera à la table ronde organisée par la DSDEN (ex IA) le 20 septembre prochain sur le thème « Comment l'École et ses partenaires peuvent-ils organiser ensemble les parcours culturels dans l'école du socle ? ». Nous regrettons néanmoins l'absence d'une vraie consultation des collègues sur le terrain malgré nos demandes réitérées. D'ores et déjà, nous mettons en place des états généraux du second degré qui s'articulent dès la rentrée autour de cahiers de revendications élaborés au plus près du terrain dans chaque établissement. Des synthèses seront ensuite rédigées : départementale (le 26 septembre pour les PO), académique et nationale (25 octobre à Paris).

Nous mettons le gouvernement actuel issu de la nouvelle majorité devant ses responsabilités. Nous attendons une véritable politique ambitieuse pour l'École de la République. A eux, de ne pas décevoir

Marc MOLINER—SNES 66

CONTRATS UNIQUES D'INSERTION VS EDUCATION NATIONALE : RECOURS AU CONSEIL DE PRUD'HOMME ... NOUVEAU REPORT !!!

(Bref rappel : les personnels en CUI travaillent comme AVS, AVSI, EVS, dans les établissements, vies scolaires, auprès des enfants handicapés ou des directeurs d'école.)

Après une audience en septembre 2011 et plusieurs reports d'audiences (dont le dernier à la demande des avocats de l'Éducation Nationale), les débats se clôturaient le 20 juin 2012 avec le réel espoir d'être enfin entendu. Ce que ne firent les conseillers prud'homaux le 8 août jour du rendu du délibéré. N'arrivant pas à se mettre d'accord à partir d'un ex æquo de voix, les conseillers prud'homaux décidèrent le report à une audience ultérieure en présence d'un magistrat professionnel de l'Instance. En terme de date cela veut dire rien avant le mois de juin 2013 !

Un tel report est absolument intolérable pour ces personnels, qui pour la plupart du temps sont sans emploi depuis juin 2011, soit la date de fin de leur dernier contrat avec l'IA, et qui pour la plupart vivent une grande difficulté sociale.

Pourtant, les jurisprudences nous laissaient entrevoir des perspectives plus positives, malgré les plaidoiries de la partie adverse s'appuyant sur des appels négatifs pour les personnels. Rien de plus légitime que de vouloir faire appliquer le droit, comme l'a démontré une ancienne CUI à la barre, comment justifier un refus de l'EN d'accorder à un contrat aidé une formation de préparant à un concours ?

C'est donc dépités avec un sentiment d'injustice que nous nous sommes quittés en prévoyant de relancer notre action et son élargissement à la rentrée. Ce sera plus difficile avec un tel délibéré, même si, pour nous rassurer, le cabinet de l'avocat souligne le caractère positif d'un renvoi qui n'est pas un rejet de la requête.

La rencontre tripartite organisée par la préfecture à notre demande en avril, en présence de l'EN, du Pôle Emploi et de la DIRRECTE, montre le chemin qu'il reste à parcourir. La persistance d'une précarité organisée est la ligne directrice de la loi de 2008 qui a mis en place ce type d'emploi. Les administrations présentes, confrontées à leurs discours parfois contradictoire, souvent discordant, se renvoyant la balle, ont semblé vouloir afficher la volonté de se concerter à l'avenir sur les réponses à donner aux personnels recrutés sous la forme d'emplois aidés.

Nous avons pu exprimer nos souhaits en matière de formation de ces personnels, tant sur le calendrier, l'accès, le contenu et la qualité. La quasi-carence d'ouverture sur une VAE (validation des acquis de l'expérience) a aussi été mise en exergue. Nous avons insisté surtout sur la nécessité de donner à ces personnels les moyens de remplir leurs missions de service public dans des conditions de travail et de vie décentes. Nous avons surtout insisté sur la nécessité de créer des emplois pérennes pour répondre aux besoins structurels de l'Éducation Nationale en matière d'encadrement, d'aide à la direction ou d'accompagnement du handicap.

Depuis le changement de majorité nous sommes à jeun d'annonces substantielles dans ce domaine. Une réunion s'est tenue au ministère avec les syndicats de la FSU du 1^{er} et du 2nd degré fin juillet, la question de la création d'un statut pérenne a été posée pour les missions remplies aujourd'hui par ces personnels précaires, avec des formations adaptées. Des discussions devraient avoir lieu à l'automne sur un référentiel métier permettant d'aboutir à la professionnalisation de ceux exerçant déjà auprès d'enfants handicapés. C'est un premier pas qui devrait entraîner les suivants afin d'éradiquer cette précarité honteuse et maltraitante autant pour les enfants que pour les personnels et l'ensemble des équipes éducatives.

Françoise CHATARD co-secrétaire SD FSU 66

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE :

Priorité à l'éducatif ?

Perpignan : compte rendu de l'audience avec le Directeur de la PJJ.

Monsieur DAUMAS, Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a rendu visite aux équipes éducatives des unités éducatives de milieu ouvert et de placement éducatif de Perpignan le 28 août 2012. A cette occasion s'est déroulée une audience syndicale d'une heure, à l'initiative de notre seule organisation syndicale : le Snpes 66/11.

En présence du Directeur Territorial 66/11 et de la Directrice InterRégionale Sud, nous avons introduit en rappelant que le changement de gouvernement implique un changement de politique : Madame TAUBIRA s'est notamment engagée à ce que cette nouvelle politique réaffirme la primauté de l'éducatif sur la sanction et la spécificité de la justice des mineurs. Nous avons ensuite abordé les sujets suivants :

L'enferment des mineurs en Centres éducatifs fermés, Établissements pénitentiaires pour mineurs et Quartiers de détention pour mineurs :

Le Directeur de la PJJ nous assure de son attachement aux principes fondateurs de l'ordonnance de 1945 : priorité à l'éducatif. Il confirme l'objectif de 80 CEF après un bilan préalable du fonctionnement de ces structures, qui sera mené par une inspection conjointe de l'Inspection Générale des Services Judiciaires et de l'Inspection Générale des Affaires Sanitaires et Sociales, fin 2012.

Double compétence civil-pénal :

M Daumas confirme la loi de 2007, sur la répartition des compétences entre la PJJ (pénal) et les Conseils Généraux (civil).

Les Tribunaux Correctionnels pour Mineurs(TCM) :

Le Directeur souligne qu'un texte de loi relatif à l'abrogation des TCM devrait être rédigé et présenté à l'Assemblée Nationale.

La gestion managériale :

La création de 120 postes, embauches prioritaires d'Assistants de Service Social et de psychologues, pour le Milieu Ouvert devraient garantir le travail interdisciplinaire. L'objectif est de doter chaque UEMO d'un ASS et d'un Psychologue, justifié par la nouvelle mesure d'investigation éducative (MJIE).

Pour autant, face à nos arguments, il acquiesce au fait que le passage des mesures d'investigation de 6 mois (avec possibilité de prorogation) à 5 mois ou moins (sans possibilité de prorogation) pourrait avoir des conséquences sur la qualité de notre intervention.

Toutefois, la Direction de la PJJ maintient l'organisation actuelle du travail instaurée ces dernières années.

Concernant les conditions de travail et les risques psychosociaux pour les personnels :

La Direction de la PJJ est défavorable au recrutement de professeurs techniques et privilégie des orientations interministérielles comme cela est déjà le cas pour les infirmières. Pour ce faire, un partenariat avec l'éducation nationale est étudié.

Par ailleurs, aucun recrutement d'agents administratifs n'est à ce jour envisagé, leur fiche de poste pourrait faire l'objet d'un dialogue social afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Enfin, concernant l'insertion professionnelle des adolescents confiés à la PJJ, M. Daumas privilégie l'accueil au sein des dispositifs d'accueil accompagnement, dans les MO, au détriment des Unités Éducatives d'Activités de Jour (UEAJ).

Notre analyse, autant sur les orientations que sur les effets d'annonces, nous pousse à rester vigilants. En effet, la priorité au pénal, à la contention avec les CEF, (même si une évaluation est prévue avant toute poursuite de nouvelles ouvertures), les créations de postes, (alors qu'en CAP, la direction gestionnaire du corps des ASS n'ait toute possibilité de concours), ne cachent pas la poursuite de la RGPP, le recentrage sur des missions purement coercitives, soutenues par une hiérarchie présente sous l'ancienne présidence et toujours en fonction à l'heure actuelle. Nous émettons des doutes sur sa capacité d'insuffler une démarche d'Éducation et de Prévention à la PJJ.

RESF / Politique d'immigration : rien ne change !

Le RESF (Réseau Education Sans Frontières) appelle à un rassemblement devant la préfecture mercredi 19 septembre pour faire changer la politique d'immigration.

Le Président de la République a changé, l'Assemblée nationale a changé, le gouvernement aussi. Mais la politique d'immigration reste la même. Sans même parler des médiatiques expulsions de Roms, d'autant plus choquantes que les promesses électorales étaient de les assortir de solutions de relogement. Ce qui n'est pas le cas.

Manuel Valls a repris les mêmes quotas d'expulsions que ses prédécesseurs, et les consignes aux préfets restent le cas par cas.

Dans les P.O., les nombreuses rencontres estivales du RESF n'ont abouti à aucune régularisation.

Au contraire, pendant l'été, deux des personnes suivies par le RESF ont été assignées à résidence. Avec obligation de se rendre tous les jours à la PAF (Police de l'Air et des Frontières) pendant 45 jours. Une a été menacée de reconduite à la frontière, malgré un contrat de travail en bonne et due forme. Et un jeune majeur, ancien élève d'Arago, puis de Picasso -d'ailleurs fortement soutenu par ses enseignants et copains de classe-, et qui vient de brillamment réussir son bac, est menacé de reconduite dans son pays, alors que sa mère et ses deux sœurs vivent ici.

Le sentiment est que « **plus ça change, plus c'est la même chose** ».

Le RESF, et la FSU avec lui, n'accepteront pas que soit appliquée, sous un gouvernement de gauche, la politique d'immigration qu'ils ont combattue sous la droite.

Le RESF organisait donc un rassemblement le mercredi 19 septembre à 18h devant la préfecture pour exiger la régularisation des familles du département, pour la plupart déboutées du droit d'asile par la France où elles sont venues chercher refuge et qui n'ont aucun droit. Il faut d'abord en finir avec la souffrance des familles présentes dans notre département, depuis parfois quatre ans, sans espoir de « changement ».

De plus en plus visiblement, le changement ne se fera pas tout seul. Seuls les citoyens, et -puisque nous sommes entre nous- les enseignants, peuvent et doivent l'imposer. Autant pour la politique d'immigration que pour la politique éducative.

Anne-Marie DELCAMP—RESF 66

SYNDICALISME : la volonté d'être entendu...

Ma longue expérience de responsable syndical dans le service public d'enseignement, où le syndicalisme a représenté et représente une force non négligeable, m'a mis dans une situation où j'ai pu observer de façon précise et même intime la relation qui pouvait exister entre les syndiqués et le syndicat entre le personnel et le syndicat : cette relation a subi d'assez profondes modifications en particulier dans ces dernières périodes où le syndicat est souvent perçu comme un prestataire de service, souvent extérieur aux personnels, dans lequel ils ont parfois du mal à se reconnaître. C'est là une dérive dommageable et pour les personnels et pour le syndicat et pour l'action collective. Il importe, et je sais que c'est une préoccupation de nombreux syndicats de la FSU, de restaurer une relation au syndicat dans lequel personnels se reconnaissent, dans lequel ils s'impliquent et dans lequel ils expriment leur point de vue, y compris et je dirai même surtout, quand il est critique. On est dans une période avec le changement politique et l'élection de François Hollande où il est essentiel de rester au plus près des syndiqués, de ne pas dériver vers une stratégie qui consisterait à opposer le syndical et le politique. Il est plus urgent que jamais de respecter les mandats que l'on s'est donnés, les orientations qui sont les nôtres, les exigences en particulier en matière d'enseignement, de démocratisation, de qualité qui sont au cœur de notre démarche.

Même si elles s'ils se heurtent à des orientations politiques pour lesquelles on peut avoir de la sympathie. Le réalisme et la pragmatisme doivent nous apprendre que le changement ne se fait pas avec des mesurette, mais avec des décisions courageuses.

Ce souci de rester avec la plus grande fermeté sur le terrain strictement syndical est impératif pour renforcer le syndicalisme qui en a besoin, pour marquer notre différence avec d'autres qui sont plus enclins à se laisser séduire par les sirènes du gouvernement pour toutes sortes de raisons, pour le mettre au plus près des préoccupations de salariés qui se reconnaissent dans la FSU. Le syndicalisme ne saurait être qu'une force de contestation et de proposition, c'est le fondement de l'activité syndicale, quel que soit le pouvoir en place. Avec l'objectif d'une transformation sociale dans le sens du progrès, de la justice, en s'attaquant de façon décisive aux dégâts sociaux que la crise sociale, économiques que nous vivons veut faire payer à ceux qui n'ont que leur force de travail pour se défendre. Il y faut de la détermination, de l'unité. La FSU n'en manque pas. Il y faut aussi l'engagement du plus grand nombre. C'est à quoi nous travaillons. Avec la volonté d'être entendu.

Jean-Marie PHILIBERT

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

UN CHANGEMENT QUI A DU MAL À SE METTRE EN PLACE.

MOTION CHSCT ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DÉLIBÉRATIF FÉDÉRAL DÉPARTEMENTAL DE LA FSU 66

La FSU 66 s'inquiète des conditions d'installation des CHSCT départementaux créés par l'arrêté du 1er décembre 2011.

La FSU 66 alerte l'employeur sur la limitation des compétences de ces instances qui vont découler automatiquement de l'organisation et du fonctionnement tels que prescrits par le recteur de l'Académie de Montpellier. Cela concerne par exemple la hiérarchie des responsabilités du CHSCT-A vers le CHSCT-D qui se traduit par une restriction des prérogatives des CHSCT et des représentants du personnel.

La FSU 66 demande que le décret n° 82 -453 du 28 mai 1982 modifié soit respecté et particulièrement le respect du plein exercice de chaque CHSCT, qu'il soit académique ou départemental ; elle demande, aussi, le rattachement de chaque agent à un CHSCT.

Chaque CHSCT doit voir respecté son pouvoir de contrôle, d'enquêtes, incluant les conclusions et les suites données. Des moyens doivent être donnés pour en assurer le fonctionnement : décharges de service, décharges fonctionnelles, moyens matériels (bureau, ordinateur, téléphone, fax adresse mail, téléphone portable pour son secrétaire).

La FSU 66 demande à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les dérives observées qui, si elles se confirmaient, s'apparenteraient selon l'article du code du travail L. 263-2-2 à un délit d'entrave à la mise en œuvre du décret n° 82 -453 du 28 mai 1982 modifié pour le ministère de l'éducation nationale.

Perpignan le lundi 10 septembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU 66 /

Pour un référendum sur la ratification du TSCG

Le cadre budgétaire mis en place par le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) et le MES (Mécanisme européen de stabilité) a pour but de constitutionnaliser la règle de l'équilibre budgétaire interdisant ainsi aux peuples de déterminer souverainement les orientations budgétaires et stratégiques de l'Etat.

Ce traité place directement les peuples sous tutelle et les condamne durablement à l'austérité. Ce traité ne peut apporter de réponse aux exigences de justice sociale portées par le mouvement social européen, et ne peut constituer en rien une réponse satisfaisante pour sortir de la crise financière, économique, écologique, sociale, morale et politique. Au contraire il conduit l'Europe dans une impasse. Censé résoudre la crise dans la zone euro il nous conduira inéluctablement vers l'éclatement et le chaos. Le TSCG et le MES n'ont comme unique objectif le remboursement d'une dette illégitime au seul profit des banques et d'un quarteron de rentiers et spéculateurs irresponsables

En obligeant la nation à passer sous les fourches caudines des diktats et des délires ultra libéraux l'Etat français pourra-t-il seulement répondre à l'attente légitime de plus de justice sociale exprimée au moment de l'élection présidentielle ?

En 2005 les français se sont majoritairement prononcés contre le Traité Constitutionnel Européen, démontrant leur rejet d'une construction Européenne antisociale et ultra libérale. Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy Présidents de la République n'ont jamais respecté et porté ce mandat pourtant imposé par le peuple souverain. Le candidat Président qui se voulait celui du changement, se maintiendra-t-il, une fois mandaté, dans la tradition du déni de démocratie incarnée par ses prédécesseurs ?

La FSU ne peut accepter que le débat démocratique soit encore une fois confisqué. Les enjeux d'une décision qui limiterait l'autonomie budgétaire du pays ne peuvent passer par une ratification parlementaire rapide, c'est pour cela que nous portons avec d'autres l'exigence d'une large consultation de la population.

Il est de la responsabilité de la FSU de ne pas limiter son engagement syndical à une simple dénonciation de ce projet elle doit s'engager pleinement, dans l'unité la plus large possible pour aider et arracher la tenue d'un référendum national sur l'adoption du TSCG. Elle entend créer les conditions pour aider à la réussite de la mobilisation nationale des 29 et 30 septembre 2012.

7ÈME CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU :

Scrutin préparatoire 12 au 29 novembre 2012



La FSU repose sur des règles institutionnelles dont les bases sont : les syndicats nationaux, les tendances et les sections départementales. Les règles statutaires sont établies de manière à ce que aucune tendance ou syndicat national puisse disposer à lui seul de la majorité absolue, les décisions sont prises au sein de la FSU à la majorité qualifiée de 70%. Ces règles ont été adoptées afin de respecter un certain nombre de principes qui conduisent à faire de la fédération une organisation démocratique où le droit de tendance est reconnu. Ces règles visent à nourrir les débats et à construire une ligne syndicale respectueuse de tous, poussant à la recherche du consensus et de l'accord. Elles donnent tout leur sens au mot unitaire, que l'on retrouve dans le U de notre logo. Soucieuse de la démocratie la FSU est une fédération où les syndiqués désignent eux même leurs instances de direction.

Les syndiqué(e)s des syndicats membres de la FSU seront donc appelé(e)s du lundi 12 au jeudi 29 novembre 2012 inclus à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour la Fédération. Ce scrutin organisé conformément à nos statuts, est une des phases de la préparation du 7e Congrès fédéral national et des congrès départementaux préparatoires.

Organisé sur la base d'un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne, ce vote est déterminant. Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales et départementales de la FSU, et sert aussi de base pour la désignation des délégué(e)s aux congrès fédéraux départementaux et national.

Ce scrutin engage chaque syndicat national de la fédération. C'est en effet sur la base des résultats dans chaque syndicat que celui-ci constitue sa délégation pluraliste dans les instances nationales de la FSU. C'est sur la base des votes dans chaque syndicats nationaux que sont désignés les représentants de la fédération.

Dans notre département trois scrutins seront organisés simultanément par les syndicats nationaux :

- ◆ l'un portera sur les listes présentées par les différentes tendances au niveau national et permettra de définir l'orientation fédérale nationale des trois prochaines années,
- ◆ l'autre portera sur le vote d'orientation fédéral départemental.
- ◆ Le troisième volet du scrutin portera sur l'adoption du rapport d'activité de la FSU nationale sur les trois dernières années.

C'est au sein des listes présentées que seront désignés les élu(e)s qui siégeront dans les instances fédérales nationales et départementales au titre des tendances.

Ainsi entre du 12 au 29 novembre vous élirez vos représentants au Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN) La désignation de ces instances présidera à la désignation, du Bureau Délibératif Fédéral National (BDFN) d'où seront désignés le Secrétariat National et le Secrétaire National.

Le vote d'orientation départemental présidera à la désignation Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD), qui servira de base pour constituer le BDFD (Bureau Délibératif Fédéral Départemental) qui désignera son/ses Secrétaire /s Départemental/aux.

Gérard Gironell pour la SD FSU 66

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

Vendredi 12 octobre 2012

Dépôt des listes et professions de foi pour le vote d'orientation départemental

Jeudi 18 octobre 2012

Routage d'un journal FSU 66 spécial : publication des listes et professions de foi pour le vote d'orientation départemental.

Lundi 12 au Jeudi 29 novembre 2012

Organisation des élections par les Syndicats Nationaux (vote d'orientation national et départemental)

Lundi 13 décembre 2012

Recollement des résultats départementaux

Lundi 10 décembre 2012

Réunion du CDFN désignation du BDFD et de son ou ses secrétaires départementaux.

Jeudi 13 décembre 2012

Envoi journal FSU 66 avec les résultats du vote départemental et convocation du Congrès Départemental

Mardi 15 et mercredi 16 janvier 2013

Congrès départemental.